

TRAIT D'UNION JANVIER 2020

mairie-de-bor-et-bar@wanadoo.fr 05 65 65 81 58 n° 85 www.bor-et-bar.fr

Le mot du Maire



2019 vient de rejoindre les années du passé et des souvenirs, l'année 2020 s'ouvre à vous tous avec de nombreuses incertitudes et craintes mais aussi avec des jours d'es-pérance .

Le conseil municipal, le personnel communal et moi-même vous présentons nos vœux les plus sincères de bonheur et santé.

J'ai une pensée plus particulière pour ceux qui souffrent de maladie ou de solitude, que la paix et la joie vivent en vos cœurs tout au long de cette nouvelle année.

Le conseil municipal vous invite le samedi 11 janvier à 14 h 30 à la salle des fêtes de Bar pour la cérémonie des vœux et partager la galette des rois.

Ce même jour seront remises 4 médailles d'honneur communales:

Médaille d'honneur communale vermeil à:

Dominique Guy élu le 19/03/1983 en tant que Conseiller municipal jusqu'en 1995, puis 1er Adjoint du 16/06/1995 au 28/03/2014 et enfin Maire depuis le 28/03/2014.
Serge Debar élu le 19/03/1983 en tant que Conseiller municipal jusqu'en 2008, puis 3ème Adjoint du 14/03/2008 au 28/03/2014 et enfin 1er Adjoint depuis le 28/03/2014.

Médaille communale d'honneur argent à:

Pascal Garrigues élu le 16/06/1995 en tant que Conseiller municipal jusqu'en 2014, puis 2ème Adjoint du 29/03/2014 à ce jour.

Paul Vedel élu le 16/06/1995 en tant que Conseiller municipal jusqu'en 2014, puis 3ème Adjoint du 29/03/2014 à ce jour.

**CEREMONIE DES VŒUX
SAMEDI 11 JANVIER A 14 H 30**



Au Conseil Municipal

Le conseil municipal:

Au conseil municipal nous avons:

- Approuvé l'ensemble des modifications statutaires et les nouveaux statuts du Syndicat Mixte A.GE.D.I
- Révisé les loyers de tous les logements communaux en fonction de l'indice de référence des loyers .
- Procédé à des virements de crédits.
- Indemnisé Monsieur Francis Carles pour l'utilisation de son tracteur (passage du gyrobroyeur, enlèvement d'éboulis sur les voies communales, transports de terre, nettoyage des stations d'épuration...)

Etat Civil 2019:

Naissances

- Augé Dorian, Dié, Daniel à Villefranche de Rouergue le 23 juin 2019

Fils de Augé Vincent et Tranier Sylvie

Mariages

- Vigroux Médéric et Bourdieu Elodie le 31 août 2019

Décès

- Valette Georges le 1er février 2019
- Hébrail Georges le 21 mars 2019
- Loupias Julie veuve Tranier le 16 février 2019
- Gayrard Hubert le 05 mai 2019
- Couronne Jean le 05 mai 2019
- Beale Brian le 30 mai 2019
- Cadene Josiane épouse Hugounet le 15 septembre 2019
- Feld Boris le 18 octobre 2019
- Couronne Charles le 26 novembre 2019
- Ginestet Serge le 5 décembre 2019

Distributions des sacs poubelles jaunes et noirs , à venir récupérer à la mairie.

| | Rouleaux (sac noir) | Rouleaux (Sac jaune) |
|---------------------|---------------------|----------------------|
| 1 personnes | 2 | 1 |
| 2 personnes | 4 | 2 |
| 3 personnes | 6 | 3 |
| 4 personnes | 8 | 4 |
| 5 personnes et plus | 10 | 5 |

BOÎTE A PARTAGE

Prochainement à Bar création d'une boîte à partage.

Celle-ci permet d'échanger librement et gratuitement des objets, de leur donner une seconde vie. Cela permet de sensibiliser à la lutte contre le gaspillage en redistribuant des objets dont on a plus besoin.

C'est une zone de gratuité qui permet à chacun de donner ce qu'il veut (objet en état , livres, mais pas de vêtements...) et de prendre ce qu'il veut sans limite et contrôle.

MONOXYDE DE CARBONE

Comment prévenir les intoxications dans les lieux de culte ?

Le monoxyde de carbone (CO) est un gaz toxique inodore, invisible et non irritant. Il provoque maux de tête, nausées et vertiges, et peut être mortel en quelques minutes dans les cas les plus graves. Il est la première cause de mortalité par gaz toxique en France.

Dans les lieux de culte, 3 intoxications collectives au monoxyde de carbone ont été recensées en 2015, qui ont concerné 238 personnes et occasionné 25 hospitalisations. Les intoxications dans les lieux de culte sont le résultat d'un problème de combustion dans les appareils de chauffage, dû à un manque d'oxygène au niveau du foyer de l'appareil, quelle que soit la source d'énergie utilisée : bois, gaz, charbon, essence ou éthanol.

Ce problème de combustion survient lorsque les appareils de chauffage **sont mal entretenus ou utilisés de façon inappropriée** (trop longtemps par exemple, notamment lors du pré-chauffage de la salle) et lorsque la ventilation du local est insuffisante. Le monoxyde de carbone peut alors s'accumuler en forte concentration dans le lieu de culte et provoquer des intoxications.

Les intoxications au monoxyde de carbone concernent tout le monde.

Les bons gestes de prévention aussi :

- entretenir les appareils de chauffage ;
- si elles existent, maintenir les ventilations en bon état de fonctionnement ;
- **panneaux radiants à combustible gazeux : ne les faites fonctionner qu'en période d'occupation des locaux, le pré-chauffage de la salle est interdit ;**
- **appareils électriques et appareils à combustion raccordés à un conduit de fumée : le pré-chauffage est permis ;**
- il est recommandé de doter une des personnes présentes sur les lieux de la manifestation d'un détecteur portable de monoxyde de carbone.



Première cause de mortalité par gaz toxique en France

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique inodore, invisible et non irritant.

- Il provoque maux de tête, nausées et vertiges et peut être mortel en quelques minutes dans les cas les plus graves.
- Il provient essentiellement du mauvais fonctionnement d'un appareil ou d'un moteur à combustion, c'est-à-dire fonctionnant au bois, au charbon, au gaz, à l'essence, au fuel ou à l'éthanol.

Une concentration élevée de monoxyde de carbone dans le logement peut être due à plusieurs facteurs :

- une aération insuffisante du logement ;
- un défaut d'entretien des appareils de chauffage, de cuisson et de production d'eau chaude ainsi que des conduits de fumée, qui entraîne une mauvaise évacuation des produits de combustion.



Les bons gestes pour éviter les intoxications

- Aérer son logement tous les jours pendant au moins 10 minutes et ne jamais obstruer les grilles d'aération du logement, même en période de froid.
- Faire vérifier chaque année ses installations par un professionnel qualifié (chaudières, chauffe-eau et chauffe-bains, conduits d'aération, conduits de fumée, inserts et poêles).
- Ne jamais se chauffer avec des appareils non destinés à cet usage (réchauds de camping, panneaux radiants, fours, braseros, barbecues...).
- Ne jamais faire fonctionner les chauffages d'appoint en continu : ils sont conçus pour une utilisation brève et par intermittence uniquement.
- Ne jamais installer de groupes électrogènes dans un lieu fermé : ils doivent impérativement être placés à l'extérieur des bâtiments.



Pour plus d'informations, renseignez-vous auprès de :

- le centre anti-poison relevant de votre région ;
- un professionnel qualifié (plombier-chauffagiste, ramoneur...);
- l'Agence Régionale de Santé (ARS) de votre région ;
- le Service Communal d'Hygiène et de Santé (SCHS) de votre mairie.



LA CHASSE

Certains lisent le passé avec mélancolie et disent : tu sais c'était mieux avant ! D'autres tout aussi pessimistes prédisent l'avenir : Oh ! tu sais je crois que ça ne va pas s'arranger et ce sera de pire en pire ! Alors, prenons-nous par la main, et écrivons ensemble notre présent tel que nous voulons le vivre ! Prenons soin des gens et du monde qui nous entourent. L'ensemble des membres de la société de chasse vous souhaite une excellente année 2020

| Nuitées | Presbytère 1 | Presbytère 2 | Gîte d'étape |
|-------------------|--------------|--------------|--------------|
| Janvier | 8 | 8 | 24 |
| Février | 10 | 0 | 28 |
| Mars | 62 | 0 | 27 |
| Avril | 60 | 24 | 29 |
| Mai | 62 | 16 | 35 |
| Juin | 56 | 8 | 21 |
| Juillet | 216 | 136 | 30 |
| Août | 184 | 112 | 86 |
| Septembre | 0 | 0 | 30 |
| Octobre | 16 | 0 | 46 |
| Novembre | 0 | 78 | 36 |
| Décembre | 48 | 16 | 33 |
| Total 2018 | 384 | 194 | 423 |
| Total 2019 | 722 | 398 | 425 |

| | |
|-----------|--------|
| janvier | 121 |
| février | 24 |
| mars | 21 |
| avril | 90 |
| mai | 74 |
| juin | 42 |
| juillet | 39.5 |
| août | 62 |
| septembre | 28.5 |
| octobre | 104 |
| novembre | 206 |
| décembre | 148 |
| | 960 mm |

Locations
Gîtes
en nuitées

Pluviométrie
2019

Soit 65 contrats de locations en 2019

| MOIS DE JANVIER 2020 | |
|-----------------------------------|---------|
| Dimanche 5 Janvier 2020-Epiphanie | |
| LESCURE | 9 h 30 |
| LA FOUILLADE | 11 h 00 |
| Dimanche 12 Janvier | |
| LUNAC | 9 h 30 |
| LA FOUILLADE | 11 h 00 |
| Dimanche 19 Janvier | |
| ST ANDRE | 9 h 30 |
| LA FOUILLADE | 11 h 00 |
| Dimanche 26 Janvier | |
| SANVENSA | 9 h 30 |
| LA FOUILLADE | 11 h 00 |

messes

| MOIS DE FEVRIER 2020 | |
|-----------------------------|---------|
| Dimanche 2 Février | |
| BOR | 9 h 30 |
| LA FOUILLADE | 11 h 00 |
| Dimanche 9 Février | |
| MORLHON | 9 h 30 |
| LA FOUILLADE | 11 h 00 |
| Dimanche 16 Février | |
| ST SALVADOU | 9 h 30 |
| LA FOUILLADE | 11 h 00 |
| Dimanche 23 Février | |
| NAJAC | 9 h 30 |
| LA FOUILLADE | 11 h 00 |
| Mercredi 26 Février-CENDRES | |
| LA FOUILLADE | 10 h 30 |

LE FOYER RURAL

Une page se tourne !!.....2019 se termine avec son lot de peines et de joies et une page blanche s'ouvre devant nous pour 2020!! Le Foyer Rural vous présente ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année , qu'elle soit accompagnée de belles choses.

Tout d'abord nous vous annonçons le quine qui aura lieu le 23 février. Cette année l'assemblée générale départementale se déroulera sur notre commune le 7 mars .Puis viendront le théâtre, le battage, fête du village....Bonne année à tous



Evénements départementaux **ASSEMBLEE GENERALE .**
samedi 7 mars 2020 • 10H30

BOR ET BAR
Organisateur : FDFR12

Pour clôturer l'année 2018/2019 la FDFR12 tiendra son assemblée générale le samedi 7 Mars à Bor et Bar.

COMITE DES JEUNES

Le comité vous adresse à toutes et à tous ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année qui débute. Que 2020 vous comble de joie, de réussite mais surtout de santé! Plein de projets sont en préparation et on peut d'ores et déjà vous dire que le comité aura du pain sur la planche en cette nouvelle année! Le Festi'Bar 2020 le 17 et 18 juillet, le trail le 14 juillet et le battage à l'ancienne le 26 juillet, un florilège d'animations qui devraient amener de la vie dans notre chère petite commune .

Les concours de belote continuent chaque 4ème vendredi du mois et cela jusqu'en mars! N'hésitez pas à venir en nombre passer le temps en jouant aux cartes durant ces longues soirées d'hiver .



TELETHON

Cette année nous avons récolté 234 euros lors de la cérémonie d'ouverture. Nous remercions tout particulièrement les musiciens ainsi que le groupe folklorique. Nous remercions encore tous les bénévoles qui font que cette soirée et le reste des manifestations se passent au mieux. Et enfin merci à Gayral et les petites mains qui ont confectionné les gâteaux.

SAUVEGARDE DU PATRIMOINE

L'Assemblée générale de l'association a eu lieu début décembre et le nouveau bureau a été élu comme suivant:

Président: Rick Hall
Trésorier: Richard Pitkin
Secrétaire: Francis Colin

L'assemblée était aussi le moment de réfléchir sur l'avenir de l'association et plusieurs sujets ont été évoqués. Parmi les plus importants, bien sûr c'est la participation des membres eux-mêmes et nous vous invitons tous à nous rejoindre dans nos activités. On ne fait pas seulement des choses physiques comme le débroussaillage ! Il y en a pour tout le monde. Si vous aimez prendre des photos, écrire des articles, contribuer à un site web, chercher dans les archives, interviewer les gens, raconter vos souvenirs ou simplement participer à nos pique-niques après la matinée de travail, vous serez les bienvenus.
(la cotisation reste à 10 € et le secrétaire sera heureux de recevoir les renouvellements et/ou nouvelles inscriptions via la mairie ou en personne)

A cet égard si vous vouliez vous inscrire ou vous désinscrire de notre liste de mail, pensez à me le signaler à rick.hall@ginestous.com

A présent, et entre d'autres projets, nous sommes toujours en train de rebâtir la fontaine à côté du Fournet, après le nettoyage, ça commence à prendre forme.



13 septembre 2020
journée
randonnée

Evidemment, le patrimoine ce n'est pas que le château et les terrasses de vignes etc., c'est aussi les coutumes, les histoires, les machines etc, donc si vous pensez à quelque chose qui vaut la peine d'être connu, on sera ravi d'en prendre connaissance.

Entre temps nous vous souhaitons à toutes et à tous une belle et heureuse année 2020.

ANCIENS DU FCBB

L'inauguration du boulodrome a eu lieu le samedi 12 octobre 2019.

Les festivités ont commencé par un amical concours de pétanque en trois parties, 20 doublettes se sont affrontées pour passer l'après-midi. En soirée 130 personnes étaient présentes pour le repas le tout dans une bonne ambiance. Merci à Patrice le DJ pour son animation.

Le 15 décembre 2019, le premier concours amical à Bar où 12 équipes étaient au rendez-vous, début un peu timide. On souhaite vous compter plus nombreux pour les prochains concours, pour passer d'agréable moment conviviaux.

Le bureau remercie tous les participants et vous souhaite une très belle année 2020



En vente à la mairie autocollant écusson Bor et Bar 12
5 € les deux